

8 mois après son lancement, la Foncière Centres-Villes Vivants monte en puissance au service des maires !

Communiqué de presse

Paris, le 27 juin 2024

La Foncière Centres-Villes Vivants, créée par la Métropole du Grand Paris sur proposition du Président, Patrick OLLIER, le 5 octobre 2023, suscite aujourd'hui un fort engouement des maires, demandeurs d'accompagnement pour agir sur les surfaces vacantes, les murs et les baux, et revitaliser des espaces commerciaux délaissés.

Ce 27 juin, 8 mois après la création de la Foncière, un conseil d'administration dédié à l'étude de nouvelles opportunités d'acquisition s'est tenu, avec 3 dossiers validés.

La Foncière Centres-Villes Vivants, dotée de 25 millions d'euros de capital social initial, fait preuve d'un intérêt fort des maires. A ce jour, la Métropole du Grand Paris dénombre plus d'une cinquantaine de prises de contact de communes pour solliciter l'action de la foncière. Cette dynamique confirme la pertinence de ce nouvel outil d'intervention proposé par la Métropole du Grand Paris, au service des maires.

Ce jour, le conseil d'administration, présidé par Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, a examiné et validé 3 dossiers :

- A la demande d'Olivier SARRABEYROUSE, maire, un projet d'acquisition des murs d'une poissonnerie à Noisy-le-Sec (93),
- A la demande d'André SANTINI, maire, un projet d'acquisition des murs d'un restaurant à Issy-les-Moulineaux (92),
- A la demande de Didier GONZALES, maire, un projet d'acquisition des murs d'un restaurant à Villeneuve-le-Roi (94),

Pour les 6 actionnaires fondateurs, la Métropole du Grand Paris, la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Ile-de-France, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Ile-de-France, la Semmaris et la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Paris Ile-de-France, les acquisitions étudiées visent à pérenniser ou réimplanter du commerce de proximité dans les cœurs de ville.

Il s'agit d'un accompagnement complet proposé aux communes, puisque la foncière intervient dès l'identification des opportunités d'acquisition, puis détient, rénove, commercialise, et gère les locaux commerciaux sur la durée. Elle apporte une compétence immobilière et un soutien financier aux communes confrontées à la problématique de la dégradation du tissu marchand de leur cœur de ville.

CONTACTS

Direction de la Communication
et des Relations presse

Ines MOULOUJ
Attachée de presse
☎ 06 02 72 14 04
07 63 66 47 51

Anne-Claire DHENNIN
Directrice
☎ 06 27 72 15 87

www.metropolegrandparis.fr



✉ presse@metropolegrandparis.fr



A propos de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris exerce les compétences de développement et aménagement économique, social et culturel ; protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ; aménagement de l'espace métropolitain ; politique locale de l'habitat et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). La Métropole du Grand Paris œuvre pour améliorer le cadre de vie des citoyens. Elle prend vie naturellement dans une zone dense urbaine grâce à une gouvernance dédiée qui apporte une réponse opérationnelle et locale pour chacune des communes. Par ses actions et ses coopérations stratégiques, elle contribue à renforcer l'attractivité des 131 communes qui la composent. C'est le premier pôle d'emploi et de parc de bureaux d'Europe.

A propos de la Foncière Centres-Villes Vivants

Créée en 2023, la Foncière Centres-Villes Vivants est une foncière de redynamisation commerciale, ayant vocation à intervenir dans les centralités marchandes des 131 communes de la Métropole du Grand Paris. Elle réunit à son capital la Métropole du Grand Paris, la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Ile-de-France, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Ile-de-France, la Semmaris et la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Paris Ile-de-France. A travers la Foncière Centres-Villes Vivants, la Métropole du Grand Paris et ses partenaires visent à investir près de 150 millions d'euros soit l'équivalent de 400 boutiques sur 10 ans dans le neuf ou dans l'ancien, en portage direct ou au travers de prises de participation dans des sociétés.

CONTACTS

Direction de la Communication
et des Relations presse

Ines MOULOUJ
Attachée de presse

☎ 06 02 72 14 04
07 63 66 47 51

Anne-Claire DHENNIN
Directrice

☎ 06 27 72 15 87

www.metropolegrandparis.fr



✉ presse@metropolegrandparis.fr